

L'évaluation des besoins

Quelques mois après avoir déposé votre dossier à la MDPH pour une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), une équipe pluridisciplinaire doit évaluer à votre domicile votre situation à partir de votre projet de vie, reprenant vos besoins et vos aspirations, rédigé auparavant.

Qui est présent ? Vous et un membre de l'équipe pluridisciplinaire. Vous avez la possibilité d'être accompagnée par la personne de votre choix.

Pourquoi ce rendez-vous ? Vous et le membre de l'équipe pluridisciplinaire, vous devez échanger, à partir de votre projet de vie, sur vos besoins et aspirations pour l'élaboration d'une proposition de Plan Personnalisé de Compensation.

Comment s'y préparer ? Reprenez votre projet de vie et exercez-vous à reformuler oralement ce que vous avez écrit. Vous pouvez être aidé par une tierce personne.

Ce rendez-vous est-il obligatoire ? Nous vous conseillons fortement d'avoir ce rendez-vous à votre domicile, afin que les conséquences de votre handicap soient évaluées dans votre lieu de vie. N'hésitez pas à être accompagné par une personne de votre entourage pour vous soutenir lors de ce rendez-vous.

L'objectif du rendez-vous ? Obtenir une PCH adaptée à vos besoins et aspirations afin de vous garantir une réelle autonomie de vie.

A l'issue de cet échange, l'équipe pluridisciplinaire élabore une proposition de Plan Personnalisée de Compensation (PPC) qui doit reprendre l'ensemble de vos besoins et aspirations, et y apporter des réponses.

A réception de cette proposition, vous avez 15 jours pour apporter si besoin des modifications, demander à connaître la date de passage de votre dossier en commission (CDAPH), et si vous le souhaitez à notifier votre présence en commission.

Nous pouvons vous conseiller et vous accompagner dans la préparation de ce rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter !



Pour toute question, vous pouvez contacter votre référent.

Pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : <http://mandapf.blogs.apf.asso.fr>